



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 213, rue de l'Aréna, Centre communautaire et sportif, le mardi 16 décembre 2021 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Siège #1 - Pierre Lemay  
Siège #2 - Frédéric Breton  
Siège #3 - Roch Lachance  
Siège #4 - Alain Villeneuve  
Siège #5 - Pierre Couture  
Siège #6 - Michel Lamontagne

Le maire, monsieur Ghislain Breton, a déclaré son absence à cette présente séance ordinaire. Monsieur Michel Lamontagne, maire suppléant, remplace monsieur Breton.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire suppléant, monsieur Michel Lamontagne. Madame Marcelle Paradis, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**21-12-409**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

En vertu de l'article no 956 du code municipal, cette séance extraordinaire est convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2022 et du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024, les membres du conseil procéderont en conséquence.

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 3.1 - Présentation des prévisions budgétaires 2022
  - 3.2 - Adoption des prévisions budgétaires 2022
  - 3.3 - Présentation du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
  - 3.4 - Adoption du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **3.1 - Présentation des prévisions budgétaires 2022**

Monsieur le maire suppléant Michel Lamontagne ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marcelle Paradis , présentent le budget 2022 aux citoyens.

21-12-410

#### **3.2 - Adoption des prévisions budgétaires 2022**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lambton doit adopter son budget pour l'année 2022 prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont fait une étude des prévisions budgétaires afin de répondre aux besoins présents et futurs de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le résumé projeté représente bien les orientations et décisions prises lors des discussions des membres du Conseil;

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** la Municipalité adopte le budget pour l'année 2022 tel que présenté ci-dessus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **3.3 - Présentation du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024**

Le plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, est présenté en détail à la population.

21-12-411

#### **3.4 - Adoption du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lambton doit adopter son plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024;

**ATTENDU QUE** le résumé projeté représente bien les orientations et décisions prises lors des discussions des membres du Conseil;

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** la Municipalité adopte le plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 tel que présenté et joint aux présentes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes présentes dans l'assistance s'adressent au Conseil municipal.

21-12-412

## 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** la séance soit levée, il est 20 h 25

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Michel Lamontagne*

---

Michel Lamontagne  
Maire suppléant

*Marcelle Paradis*

---

Marcelle Paradis  
Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT** - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

*Marcelle Paradis*

---

Marcelle Paradis  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Michel Lamontagne, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

*Michel Lamontagne*

---

Michel Lamontagne  
Maire suppléant